



# DOSSIER DE PRESSE

Dijon, le 30 août 2018

## Pôle d'équilibre territorial et rural Seine-et-Tilles : Un partenariat au service de la santé

— Contact Presse :  
— Lauranne Cournault  
— Tél. : 03.80.41.99.94

ARS Bourgogne Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
Tél. : 0808 807 107 - Site : [www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr](http://www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr)

## Communiqué de synthèse

**Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Seine-et-Tilles, le conseil départemental de la Côte-d'Or, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, et leurs partenaires s'engagent dans un contrat local de santé (CLS) le 30 août 2018 à Is-sur-Tille : des actions cohérentes et complémentaires déclinées au plus près des habitants.**

Pour « soutenir et amplifier les initiatives locales en matière de santé », la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 a prévu que les collectivités locales et leurs groupements puissent établir des contrats locaux de santé (CLS) avec les ARS.

Cet outil de développement territorial, conforté par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, permet de coordonner l'action publique et de favoriser la cohérence territoriale au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées.

Il vise la **promotion de la santé**, la **prévention**, aussi bien que les **politiques de soins et l'accompagnement médico-social**, dans un objectif de **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**.

Le Projet Régional de Santé (PRS) de Bourgogne-Franche-Comté, arrêté en juillet dernier, souligne l'enjeu de cet ancrage : « la cohérence entre les actions conduites par les collectivités locales et celles inscrites dans le PRS sera systématiquement recherchée dans les contrats locaux de santé ». Objectif : couvrir l'ensemble du territoire avec des CLS.

En Côte-d'Or, le CLS Seine-et-Tilles est le sixième contrat local de santé après ceux du Pays Châtillonnais (2012, renouvellement en 2016), du Pays Beaunois (2015), du pôle d'équilibre territorial et rural Auxois Morvan, du Grand Dijon et du PETR Val de Saône-Vingeanne (2016).

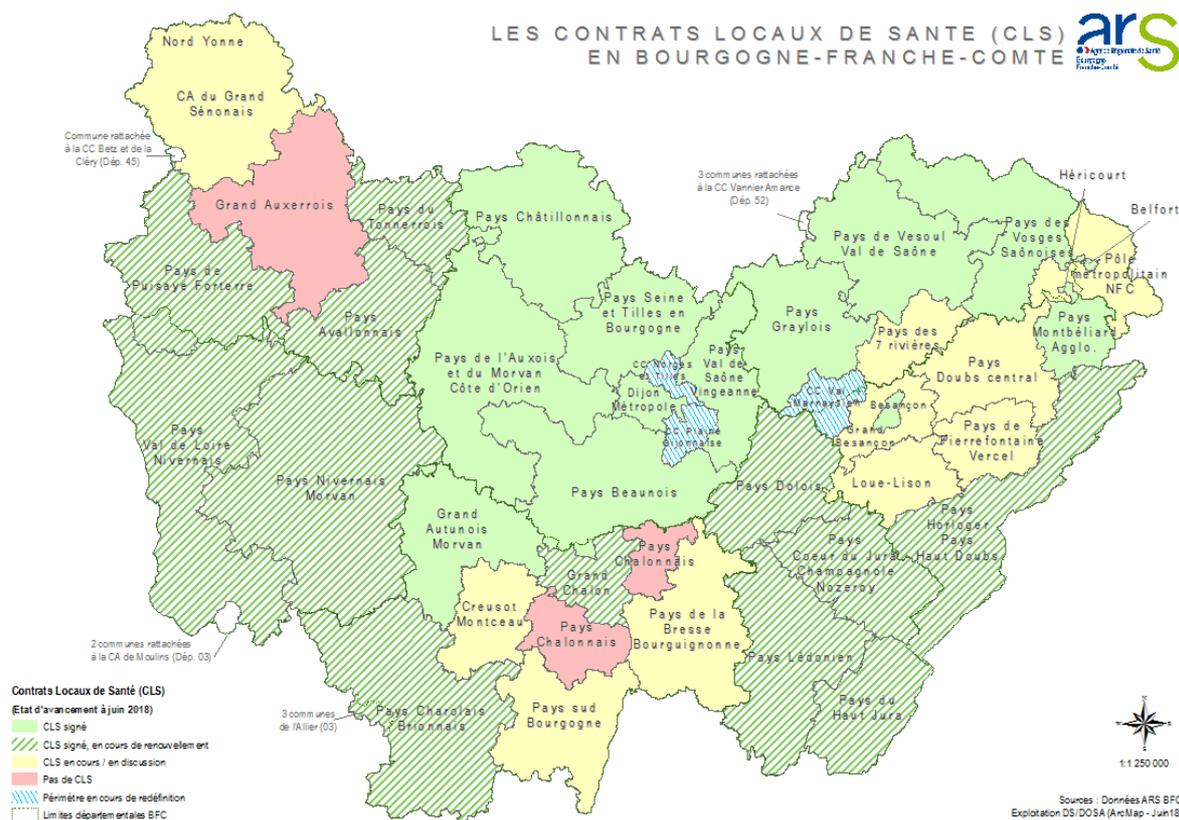
Le contrat signé le 30 août à Is-sur-Tille s'articule autour de deux orientations prioritaires :

- **Renforcer l'organisation des soins de proximité,**
- **Améliorer les parcours de santé.**

Il organise **l'animation et la coordination des acteurs sur le territoire** nécessaires à sa réussite.

Le CLS est signé entre **l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, le conseil départemental de la Côte-d'Or et le pôle d'équilibre territorial et rural Seine-et-Tilles**, en tant que copilotes du contrat local de santé, ainsi que par :

- la préfecture de la Côte-d'Or**
- le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté**
- le centre hospitalier d'Is-sur-Tille.**



## Des soins de proximité à la prévention

### 1. Renforcer les soins de proximité

Dans un contexte de fragilité de la démographie des professionnels de santé, avec une densité de médecins généralistes inférieure à la moyenne départementale (8 pour 10 000 habitants contre 11,3 en Côte-d'Or) et une pyramide des âges défavorable (50% des médecins généralistes ont plus de 55 ans), les signataires ont choisi d'agir sur plusieurs leviers : favoriser les projets de regroupements, accompagner les professionnels dans leur installation tout en veillant à intégrer les réflexions menées dans le cadre du programme régional de télémédecine.

**Ces actions rencontrent les priorités du plan national pour renforcer l'accès territorial aux soins.**

Il a par ailleurs été décidé de conforter le positionnement de l'hôpital d'Is-sur-Tille en tant qu'établissement de proximité dans l'offre de 1<sup>er</sup> recours, mais aussi d'améliorer la mise en réseau des professionnels de santé par le développement d'une messagerie sécurisée.

### 2. Améliorer les parcours de santé

Le CLS va également contribuer à favoriser la cohérence des parcours de soins des personnes et à améliorer leur prise en charge dans leurs parcours de vie, concernant en particulier 7 parcours qui figurent parmi les chantiers prioritaires de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté :

- Petite enfance et enfance
- Adolescents et jeunes adultes
- Santé mentale
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Troubles nutritionnels
- Addictions.

#### - **Parcours petite enfance et enfance**

Compte tenu de l'impact des conditions de vie dans l'enfance et de la pratique de la parentalité, il a été décidé de renforcer la prévention primaire en santé pour les enfants et leurs parents.

Des actions collectives seront ainsi encouragées, telles que groupes de paroles entre parents ou rencontres entre professionnels de la petite enfance, pour accroître les interactions et professionnaliser la prévention.

#### - **Parcours des adolescents et jeunes adultes**

Améliorer les conditions de prise en compte des difficultés rencontrées par les adolescents et jeunes adultes constitue un enjeu prioritaire du contrat.

Dans le souci de préserver leur santé et de les rendre davantage acteurs de leur santé, le partenariat avec la Maison des Adolescents et de leurs parents de la Côte-d'Or sera renforcé. Objectif : asseoir son positionnement sur le territoire, mais aussi agir sur le climat à l'école en s'appuyant sur le dispositif « Aller bien pour mieux apprendre », qui vise à promouvoir une démarche de promotion de la santé dans les établissements scolaires volontaires pour favoriser la réussite éducative des élèves en articulation avec les actions du Parcours Educatif de Santé.

#### - **Parcours santé mentale et psychiatrie**

La promotion de la santé mentale représente aussi un enjeu sur ce territoire, eu égard au déficit observé de professionnels de la psychiatrie et des difficultés relevées par les élus et les professionnels dans la coordination des prises en charge entre les établissements sanitaires et les établissements médico-sociaux.

Le besoin de garantir la continuité du parcours a été acté en s'appuyant sur les axes du Groupement Hospitalier de Territoire, du Projet Territorial de Santé Mentale en construction et du futur Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis.

Cette continuité passe notamment par une connaissance fine des dispositifs et des prises en charge existants par les acteurs locaux ; une action de formation des acteurs socio-professionnels du territoire représentera un préambule à d'autres projets sur ce sujet.

#### - **Parcours personnes âgées**

Pour répondre au défi du vieillissement, l'accent a été mis sur la préservation de la qualité de vie et l'autonomie, mais aussi du lien social des personnes âgées vivant à domicile et en établissement.

La couverture du territoire en structures médico-sociales est globalement satisfaisante, avec un taux d'équipement supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale qui permet d'apporter une réponse locale aux besoins de prise en charge lorsque le maintien à domicile n'est plus envisageable.

Au-delà des programmes de prévention tels que les ateliers Bons Jours, les axes d'intervention prioritaires concernent l'accompagnement des aidants, le développement de l'articulation entre les acteurs de soins via le déploiement de la MAIA départementale et la valorisation d'actions d'information et de communication en direction des personnes âgées.

### - Parcours personnes en situation de handicap

Dans le cadre de la mise en œuvre des préconisations du rapport « Zéro sans solution », l'ARS et le Département mettent en place les conditions assurant une réponse adaptée pour tous et un parcours de vie sans rupture des personnes en situation de handicap.

Les partenaires du territoire ont souhaité permettre prioritairement de renforcer la formation des acteurs de proximité œuvrant auprès des jeunes en situation de handicap pour leur apporter un accompagnement adapté dans leur parcours de vie.

### - Parcours troubles nutritionnels

La prise en charge des troubles nutritionnels est ressortie parmi les priorités pour diminuer la mortalité cardio-vasculaire.

A l'ordre du jour : la valorisation des repères nutritionnels et le développement de la pratique d'activités physiques et sportives adaptées, en privilégiant le déploiement des initiatives locales existantes, tout en invitant les communes à réfléchir à leur engagement en tant que « villes actives » du Programme National Nutrition Santé.

### - Parcours addictions

La problématique des conduites addictives figure au cœur des préoccupations des élus et des acteurs du territoire, au regard des indicateurs liés à la consommation de tabac et d'alcool en particulier.

La réponse apportée permettra d'interagir sur plusieurs cibles et de prévenir les comportements à risques en proposant des actions aux élus, aux acteurs de terrain, à l'entourage familial et aux patients bien entendu.

Il s'agira également d'imaginer la structuration de l'offre de services, actuellement particulièrement déficitaire sur ce territoire.

### Pilotage et partenariats

Le CLS du PETR Seine-et-Tilles est conclu pour la **période 2018-2021**.

Sa mise en œuvre et son évaluation sont assurées par le groupe d'animation territoriale de santé (GATS) composé d'élus, de représentants d'institutions (conseil départemental, conseil régional, ...) et de professionnels.

Cette instance d'animation territoriale est co-présidée par le PETR, le conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé.

# Pour aller plus loin...

## Le pôle d'équilibre territorial et rural Seine-et-Tilles

A dominante rurale avec une densité nettement inférieure à celle de la Côte-d'Or (23 hab/km<sup>2</sup> contre 60 à l'échelle du département), le PETR Seine-et-Tilles compte près de 26 000 habitants répartis sur 66 communes.

Il affiche un profil socio-démographique contrasté, avec une concentration de la population dans la communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON (36 hab/km<sup>2</sup> contre 16 hab/km<sup>2</sup> pour les 2 autres communautés de communes).

Le Pays bénéficie de la plus forte croissance démographique du département depuis plusieurs décennies, avec une accélération depuis 1999 (+13,7%). Son attractivité résidentielle s'est conjuguée avec son dynamisme économique.

Le PETR présente une situation socio-économique favorable mais contrastée selon les communautés de communes avec un taux de chômage inférieur à celui observé sur le reste du département (8% contre 11%), sans doute en raison de la présence d'entreprises leaders sur le territoire (Valduc, SEB, transports Cordier,...), une part plus restreinte d'allocataires de minima sociaux et un niveau de famille monoparentale parmi les plus bas du département.

## L'état de santé des habitants

Des indicateurs de santé dans la moyenne départementale mais qui cachent des disparités :

- La Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON se distingue par des indicateurs plus favorables : accès aux soins hospitaliers plus aisé et surtout un état de santé plutôt bon (sous-mortalité générale et prématurée).
- Une situation contrastée en termes de mortalité : un taux de mortalité générale supérieur à la moyenne départementale et un taux de mortalité prématurée comparable à la Côte-d'Or.
- Un taux de mortalité par maladies cardiovasculaires supérieur à la moyenne départementale et régionale.
- Un taux standardisé d'hospitalisations inférieur à la moyenne départementale et régionale.
- Un accès relativement aisé aux services hospitaliers de proximité (9 hospitalisations sur 10 ont lieu dans l'agglomération dijonnaise). Certains secteurs du territoire sont toutefois isolés et plus éloignés des centres hospitaliers et des services d'urgences, rendant plus difficile l'accès aux soins pour la population.
- Le poids des comportements à risque est important sur certaines parties du territoire, à corréliser avec le taux standardisé de mortalité prématurée plus important, sur le canton de Selongey en particulier.

## Des services de proximité et hospitaliers relativement accessibles

Le territoire bénéficie de la présence d'un centre hospitalier à Is-sur-Tille mais également de la proximité d'établissements hospitaliers localisés sur l'agglomération dijonnaise. Cependant, le nord et le nord-ouest du territoire restent plus défavorisés comme en témoignent les indicateurs d'accès aux urgences hospitalières.

Sur la santé mentale, la coopération médicale semble bien fonctionner entre les médecins généralistes du territoire et les spécialistes de l'agglomération dijonnaise dans la prise en charge des patients.

Ce territoire est en revanche en situation fragile en termes de soins ambulatoires. A noter qu'il ne dispose pas de réseau de santé ou de groupement de professionnels de santé pour développer la coopération entre professionnels du Pays, ni de maisons de santé pluriprofessionnelles.